

COMMUNE DE BLANZAC

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 03 avril 2008

PRESENTS : Pierre ROUMILHAC – Hélène MAGRIT – Daniel DEBOURGES - Christophe BOISSEUIL - Jean-Marc NEGRIER – Alexandre COLIN – Denis DERVIN – Laurent IMBERT – Sammantha LEBRAUD - Christophe VILLEGGER – Henriette DUPINET
ABSENTS EXCUSES :

La séance est ouverte à 20H30

Secrétaire de séance : Hélène MAGRIT

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats:

- Budget communal

En cumulant le résultat 2007 au résultat antérieur reporté, le montant à affecter sur l'exercice 2008 s'élève à 146 531.08 €. Considérant les restes à réaliser et les projets prévus en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter 95 000 € en dépenses d'investissement et 51 531 € en excédent de recettes pour la section fonctionnement.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- Budget assainissement

Le résultat cumulé donne un excédent de 955 € que le Maire propose de mettre en excédent de recettes de fonctionnement.

Après délibérations, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote du taux des taxes communales:

En ne pratiquant aucune augmentation des différents taux, le budget primitif s'équilibre avec le produit fiscal attendu. Ainsi, considérant que l'augmentation des bases implique une hausse du produit fiscal, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux.

Vote des budgets primitifs :

- Budget communal

La section investissement s'élève à 250 069 € avec 50 000 € de restes à réaliser (effacement des réseaux électriques et aménagement du carrefour du Maubert – aménagement du jardin du souvenir) et 200 000 € de nouveaux projets (réparation du mur de soutènement de la route de Puymartin, programme voirie 2008, achat matériel, rénovation d'un logement...)

Les recettes proviennent de subventions, de l'affectation des résultats de 95 000 € et sont équilibrées par un emprunt de 20 000 € et par un virement provenant de la section de fonctionnement de 35 040 €.

Le budget communal primitif 2008 est adopté à l'unanimité.

- Budget assainissement

L'investissement concerne la construction de la station du Maubert, les études, la réalisation et le raccordement d'une partie des habitations (111 000 €) ainsi que l'achat du terrain (2 500 €).

Le budget primitif 2008 en assainissement est adopté à l'unanimité.

- Budget lotissement

Le budget est équilibré à 72 957 € en investissement et 136 000€ en fonctionnement. Des travaux et études ont été réalisés en 2007. Pour 2008, les dépenses s'élèvent à 19 500€ (voirie, éclairage public).

Une subvention de 28 790 € du budget communal est prévue afin d'équilibrer le budget. La vente des terrains devrait engendrer des recettes à hauteur de 59 210 €.
Le budget primitif 2008 du lotissement est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions qui ont été adressées à la mairie. Après avoir examiné chaque demande et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2008 de la façon suivante :

<i>Noms</i>	<i>Montants</i>
Comité des Fêtes	370
Club du 3 ^{ème} Age	260
ACCA	260
ANACR	61
Prévention routière	50
AAPPMA - Bellac	100
FNATH – section de Bellac (sous réserve d'une demande)	70
Secours populaire de Haute-Vienne	50
Restos du cœur (sous réserve d'une demande)	50

Et dit que les éventuelles demandes de subventions à venir seront examinées lors de prochaines réunions.

Paiement des heures supplémentaires :

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'à l'occasion des élections municipales, Delphine BARRIAT, employée à 35 heures par semaine a été amenée à effectuer des heures supplémentaires. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à rémunérer ces travaux supplémentaires. Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à payer à Mlle BARRIAT les heures supplémentaires effectuées lors des 2 scrutins électoraux ainsi que des éventuelles heures supplémentaires qu'elle pourrait être amenée à faire.

Désignation du correspondant défense :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense et demande s'il y a des volontaires.

Jean-Marc NEGRIER se porte alors candidat.

Ainsi, après avoir procédé au vote, Jean-Marc NEGRIER est désigné en tant que correspondant défense.

Point Public Multimédia :

- création de la régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fonctionnement du Point Public Multimédia doit être redéfini. Il propose donc de mettre en place un système d'adhésion et de fixer des tarifs pour les impressions. Il ajoute que pour encaisser ces recettes, il y a lieu de créer une régie.

L'avis de Monsieur le Trésorier de Bellac sur l'opportunité de ce mode d'encaissement a été demandé au préalable.

Ainsi, après avis favorable du Trésorier en date du 1^{er} avril 2008 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une régie pour le Point public Multimédia.

- vote des tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour le P.P.M :

- gratuité pour les moins de 10 ans
- première séance d'initiation offerte
- abonnement annuel : 5 € par personne + 2 € par personne supplémentaire de la même famille (ascendants – descendants – collatéraux)
- travaux d'impression :
 - o A4 noir et blanc : 0.10 € la page

- A3 noir et blanc : 0.20 € la page
- A4 couleur : 0.30 € la page
- A3 couleur : 0.60 € la page
- pour les associations de la commune : 100 affiches A3 offertes
- gratuité d'accès aux régisseurs, élus et employés communaux
- désignation des régisseurs

Monsieur le Maire propose de désigner en tant que régisseur Laurent IMBERT et en tant que régisseurs suppléants Alexandre COLIN, Christian NYHOLM et Delphine BARRIAT et soumet ce choix au vote.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Ainsi, le P.P.M devrait ouvrir dès le mardi 15 avril à 18H00.

Les heures d'ouverture sont les suivantes : mardi de 18 à 19H et samedi de 14 à 16H. Ces horaires peuvent évoluer en fonction de demandes.

Tarifs pour le columbarium :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du jardin du souvenir sont en cours d'achèvement. En effet, les gravillons devraient être déposés très prochainement.

Les cases pouvant être proposées à la vente, il y a lieu de fixer les tarifs. Après avoir pris quelques renseignements sur les prix et les formules pratiqués dans les communes voisines, Monsieur le Maire propose de ne retenir que deux durées de vente à savoir 30 et 50 ans. Il ajoute cependant que des demandes pourraient éventuellement porter sur des concessions perpétuelles.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants pour la vente des cases du columbarium :

- Pour 30 ans : 450 €
- Pour 50 ans : 650 €
- Concession perpétuelle : 1 000 €

Questions diverses :

Les délégués procèdent à la lecture d'un compte-rendu des réunions de mise en place de la Communauté de Communes, du SIDEPA et du SYGESBAM.

- Dettes au C.N.F.P.T

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'existence d'une dette auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. En effet, la commune de BLANZAC aurait dû verser des cotisations à cet organisme dès l'année 1988. Il ajoute que dans un premier courrier, le C.N.F.P.T exigeait que les cotisations dues soient calculées à compter de cette année. Or il précise que d'après la Trésorerie, et conformément à la réglementation, seules les cotisations postérieures au 1^{er} janvier 2000 pouvaient être réglées. En effet, le C.N.F.P.T n'ayant pas réclamé le paiement de la dette dès que celle-ci a été connue, la mairie peut lui opposer la déchéance quadriennale. Ainsi, dans un dernier courrier en date du 10 mars 2008, le C.N.F.P.T demande que la régularisation de la cotisation ne porte que sur les exercices 2000 à mars 2004 inclus. Le montant de la dette s'élèverait donc à 2 093 €. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de s'acquitter de cette somme.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler le montant de la dette au C.N.F.P.T et dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article correspondant

- Tarif de location du garage à Mr et Mme NYHOLM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le départ de Mr RAYNAUD du logement situé au 1^{er} étage du groupe scolaire, le garage qu'il louait reste inoccupé. Il ajoute que le logement situé au rez de chaussée et loué à Mr et Mme NYHOLM n'a aucune dépendance et précise que des travaux de rénovation sont indispensables dans le logement situé à l'étage avant de pouvoir le relouer. Ainsi, afin que le garage ne reste pas vacant inutilement alors que Mr et Mme NYHOLM n'ont pour l'instant aucun local de rangement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur louer le garage et demande donc qu'un tarif de locatif soit fixé.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer le garage inoccupé à Mr et Mme NYHOLM, fixe le prix de cette location à 20 euros par mois et précise que celle-ci prendra fin quand les travaux de rénovation du logement situé au 1^{er} étage seront achevés.

- Versement d'arrhes pour la réservation des lots du lotissement de Gatebourg

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'à ce jour 5 lots du lotissement de Gatebourg sur six sont réservés. En effet, suite à leur demande, le conseil Municipal avait décidé lors de précédentes réunions d'approuver ces ventes. Une délibération nominative avait alors été prise pour chaque futur acquéreur. Aucun compromis de vente n'avait alors été signé. Or il s'avère qu'aujourd'hui ces ventes de lots ne soient plus tout à fait certaines. Afin d'éviter que ces lots réservés ne soient bloqués sans que la vente réelle n'intervienne un jour, Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée entre les futurs acquéreurs et la mairie. Des arrhes correspondant à 10 % du montant de la vente seraient alors versés lors de la signature de cette convention. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer que les lots réservés seront effectivement achetés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les futurs acquéreurs afin que ceux-ci s'engagent à concrétiser la vente et dit que des arrhes correspondant à 10% du prix total du terrain devront être versés à la signature de cette convention.

- Etang de Rouffignac

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un rempoissonnement de l'étang en carpes devrait intervenir semaine 16. La livraison en gardons devrait suivre. De ce fait, l'ouverture de la pêche ne pourra se faire qu'après la mise en eau des carpes. Des responsables sont nécessaires pour assurer la surveillance. De plus, compte tenu de la hausse de la fréquentation des personnes extérieures à la commune, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif différent pour les habitants de la commune et pour les extérieurs. Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner le Maire, les adjoints, Alexandre COLIN, Jean-Louis HURBE et Georges GAUCHON en tant que responsables de l'étang.

Il vote ensuite les tarifs suivants :

- Blanzaniers : 3 € la demi-journée et 5 € la journée
- Extérieurs : 4 € la demi-journée et 6 € la journée

- Salle polyvalente

Le règlement intérieur devra être revu, et de nouveaux responsables nommés. Ces personnes seront chargées de remettre éventuellement les clés pour les locations (sauf si la remise est effectuée par le secrétariat), et surtout de les récupérer pour les locations d'une seule journée, notamment le samedi. Ainsi, le maire, les adjoints, Denis DERVIN et Sammantha LEBRAUD sont nommés responsables.

- Cérémonie du 8 mai

Le Conseil Municipal décide de fixer à 11H00 la cérémonie au monument aux morts.

- Réunions des commissions

Les prochaines réunions sont fixées au lundi 07 avril à 20 H pour la commission travaux et au mardi 08 avril à 9H30 pour la commission voirie.

- Prochain conseil

La date du mardi 13 mai à 20H30 est retenue. Les convocations seront désormais envoyées par messagerie électronique pour les conseillers munis d'internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.